

## MOBILISEZ LES MÉDECINS DE VOTRE TERRITOIRE !

Encouragez-les à devenir **Maîtres de stage universitaire (MSU)**

Les médecins intéressés et souhaitant obtenir l'agrément doivent s'adresser à l'UFR de médecine ou à la délégation départementale de l'Agence régionale de santé où ils exercent.

Les Centres de santé (CDS) et les Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) peuvent solliciter un agrément pour accueillir des étudiants en tant que structure.

✓ *Élus : vous avez un rôle déterminant dans l'ancrage futur de ce jeune médecin*

POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DE L'ARS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, RUBRIQUE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

[WWW.AUVERGNE-RHONE-ALPES.ARS.SANTE.FR](http://WWW.AUVERGNE-RHONE-ALPES.ARS.SANTE.FR)



Auvergne-Rhône-Alpes



## Et si votre territoire accueillait un futur médecin ?

À partir de 2026, les études de médecine générale évoluent avec une 4<sup>e</sup> année d'internat, sous statut de Docteur junior (DJ).



Concrètement :

- ces docteurs juniors exerceront en cabinet, en maison de santé pluriprofessionnelle ou en centre de santé, en libéral ou salarié, 4 jours par semaine ;
- en autonomie supervisée, **aux côtés d'un médecin généraliste, Maître de stage universitaire (MSU).**

**Conséquence directe :**

**un besoin impératif de recruter des MSU** volontaires pour l'accueil de ces futurs médecins dans les territoires.

*Élus : vous pouvez jouer un rôle clé  
Nous avons besoin de votre aide !*

# LE DOCTEUR JUNIOR CONTRIBUE DIRECTEMENT À L'OFFRE DE SOINS



## UNE OPPORTUNITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

### UN MÉDECIN SUPPLÉMENTAIRE POUR UNE ANNÉE

→ Le docteur junior prend en charge des patients et augmente l'offre de soins locale.

→ Il crée une file active supplémentaire.

### UN LEVIER CONCRET D'INSTALLATION

→ Un étudiant qui découvre un territoire a plus de chances de s'y installer



## LE DISPOSITIF

### SUR LA QUESTION DES LOCAUX D'EXERCICE

- Le docteur junior doit exercer à proximité raisonnable du MSU mais pas forcément dans le même cabinet.
- Il a aussi la possibilité de mutualiser son bureau dans un même cabinet avec des confrères.
- Possibilité d'encadrer un docteur junior à deux MSU.

### RENFORT DES LIENS ENTRE ACTEURS TERRITORIAUX

→ Possibilité d'une journée par semaine hors cabinet pour diversifier son activité et découvrir l'offre de soins du territoire (EHPAD, CPTS, PMI, structures locales...).

### POUR LES MÉDECINS, UNE RÉMUNÉRATION CUMULABLE :

- 600 € bruts / mois (honoraires pédagogiques)
- + 9 € par patient vu (ticket modérateur perçu)
- + 800 € bruts / mois en zone prioritaire (ZIP / ZAC / QPV)
- + 400 € bruts / mois si participation à la permanence des soins



## ÉLUS : VOUS POUVEZ FAIRE LA DIFFÉRENCE

→ Sensibiliser les médecins de votre territoire à devenir MSU. Car accueillir un docteur junior, c'est :

- transmettre son savoir à un futur confrère ;
- participer à l'accès aux soins sur son territoire ;
- s'inscrire dans une dynamique universitaire valorisante ;
- rencontrer un potentiel remplaçant ou futur associé.

→ Faciliter les conditions d'accueil pour l'arrivée du DJ : aider à trouver un bureau supplémentaire pour le MSU, faciliter l'hébergement du DJ, informer sur les services disponibles (crèche par exemple).

→ Mettre en valeur l'attractivité de votre territoire pour ancrer ce futur médecin : travail pour le conjoint, accueil de sa famille, loisirs sur le territoire.

